



Restauration scolaire maternelle et élémentaire

Accueil matin	Temps scolaire	Restauration	Temps scolaire	Accueil soir
7h30	8h30	11h30	12h30 13h30	16h30 18h30

Horaires du dispositif

De 11h30 à 13h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi (de 11h20 à 13h20 pour école maternelle Galilée).

Lieux

Pour les écoles maternelles : Au restaurant scolaire du Haut-Château pour les enfants de l'école Prévert. Dans la salle Maringer pour les enfants des écoles Galilée et Delaunay.

Pour les écoles élémentaires : Au sein de la salle Maringer pour les enfants de l'école Mouzimpré. Au restaurant du CREPS pour les CM1 et CM2 et à l'espace Bérim pour les CP-CE1-CE2-CM1 de l'école d'Application du Centre.

Fonctionnement du dispositif

Le temps du repas doit permettre aux enfants de se restaurer. Il doit être aussi un moment convivial pendant la pause méridienne en partageant un repas en commun autour du plaisir d'être à table. Les enfants ont l'opportunité de découvrir une alimentation diversifiée tout en apprenant les règles de vie en collectivité. Une attention particulière est demandée aux prestataires chargés de la confection des repas pour favoriser une alimentation saine et respectueuse du développement durable (fruits de saison, aliments bio et filières courtes ou locales). Dans le cadre des objectifs éducatifs d'épanouissement culturel, il est demandé aux enfants de goûter aux plats proposés.

Les enfants sont pris en charge par des animateurs à la sortie des classes à 11h30, accompagnés sur le lieu de restauration à pied et reconduits à l'école pour 13h20, heure d'arrivée des enseignants. Des temps d'animation sont proposés aux enfants pour se détendre selon leurs envies avant le retour en classe.

Le repas est fourni sous forme de self au CREPS et servi à table pour les autres lieux de restauration.

Allergies et restrictions alimentaires

Tout régime alimentaire particulier devra être signalé par écrit au moment de l'inscription. Dans le cas d'une restriction alimentaire de type médical, l'admission de l'enfant est soumise à l'établissement d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) réalisé en lien avec le directeur d'école, le médecin PMI ou médecin scolaire et le service Périscolaire.

Tarifs

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial de la CAF (cf ci-dessous).

QUOTIENT FAMILIAL DU MÉNAGE		TARIF PAR REPAS
0	600	3,40 €
601	750	3,70 €
751	1000	4,00 €
1001	1200	4,30 €
1201	1400	4,60 €
1401	1600	4,90 €
Supérieur à 1600		5,20 €

Le tarif d'un repas pour un élève bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est fixé à 3,00€.

Contact secrétariat du Pôle Jeunesse :

03 83 20 24 92 - jeunesse.essey@leolagrange.org